

LE SENS DE LA TRADITION

<"xml encoding="UTF-8?>

LE SENS DE LA TRADITION QUI DIT:

"CONSULTEZ-LES MAIS FAITES LE CONTRAIRE DE CE QU'ELLES VOUS CONSEILLENT"

Il se peut qu'on attribue cette Tradition au Prophète (P). Mais elle a été comprise et bien exploitée pour signifier le mauvais traitement de la femme. Nous pensons que le sens profond de cette Tradition est différent de la signification qu'on lui attribue et ce pour la simple raison que cette signification ne s'accorde pas avec la nature des droits généraux en Islam. Si l'on prend le sens apparent de cette Tradition, nous trouvons que l'homme doit consulter la femme au sujet de toute question avant de décider que le bon choix est le contraire de son avis, même si cet avis est bon. Mais s'il est vrai que nous accusons certaines femmes d'être trop affectueuses dans les questions qui touchent à l'affectivité, ou d'être affectées par l'arriération qui les entoure et qui peut influencer leur réflexion, il est vrai aussi que nous ne pouvons pas dire que toutes les femmes sont soumises à l'influence de l'affectivité dans toutes les évaluations qu'elles font des questions intellectuelles ou sociales. Nous ne pouvons pas dire que toutes les femmes sont arriérées. Dans le même sens, on ne peut pas dire que tous les hommes constituent leurs avis à partir de la réflexion rationnelle, car beaucoup d'entre eux le font à partir de l'affectivité. Il arrive même qu'ils soient, dans certaines situations, plus affectifs que les femmes dans leurs façons de gérer leurs vies. Comment donc comprendre cette Tradition?

Nous pensons que cette Tradition s'inscrit dans le cadre de la nécessité, pour l'homme, de ne pas se soumettre à la femme et ce du fait que l'élément naturel qui régit leur relation est le rapport affectif ouvert sur l'élément instinctif et sexuel. Il est naturel, comme nous le savons, que cette fusion de l'élément affectif et de l'élément instinctif ait une grande influence sur la personnalité de l'homme. Cela peut le pousser à être attiré par elle de la même manière qu'il peut lui être soumis, de sorte qu'elle peut arriver à lui imposer ses opinions et le pousser, en exploitant sa soumission à son instinct et à son affectivité, à adopter des mauvaises attitudes.

C'est ce que nous remarquons dans les méthodes des services secrets qui utilisent les femmes pour obtenir, à travers les relations personnelles et intimes, des secrets militaires auprès des dirigeants militaires ou politiques. La Tradition mentionnée souligne, d'après ce que nous pensons, la nécessité, pour l'homme, de ne pas habituer la femme à le dominer et à lui imposer ses avis dans toutes les circonstances. Une telle attitude peut conduire à sa

domination définitive par elle ainsi qu'à l'effacement totale de sa personnalité devant elle.

"Consultez-les, mais faites le contraire de ce qu'elles vous conseillent". Veut donc dire: habituez-les à être contredites. Une telle habitude permet à l'homme d'être solide vis-à-vis des exigences de la femme et habitue la femme à comprendre que l'homme peut refuser certaines de ses exigences. Cela s'accorde avec les paroles attribuées à l'Imam 'Ali (p) disant:

"Ne leur obéissez pas dans ce qui est acceptable pour ne pas les encourager à prétendre à l'inacceptable".

Cela veut dire que l'homme ne doit pas habituer la femme à être absolument obéie, dans ce qui est permis ou acceptable, dans le sens où l'obéissance doit être vouée à ce qui est permis et acceptable et non pas à la femme elle-même. L'obéissance vouée à la femme et qui s'identifie à la soumission peut inciter la femme à vouloir habituer l'homme à accepter l'inacceptable par l'exploitation de ses penchants affectifs et instinctifs.

Pour cette raison, la Tradition mentionnée ne parle pas de la valeur de l'opinion de la femme pour dire que l'opinion de la femme est sans valeur.

Elle parle plutôt de la nature de la relation entre l'homme et la femme et indique que cette relation doit être fondée sur la prudence dont la fonction est de signaler à la femme la possibilité qu'a l'homme de la contredire, et à l'homme la nécessité de ne pas se soumettre à elle. "Consultez-les, mais faites le contraire de ce qu'elles vous conseillent" ne veut pas dire que l'opinion donnée par la femme, en réponse à la consultation de l'homme, est contraire à la vérité. La Tradition demande aux hommes d'habituer les femmes à être contredites dans certaines situations, pour qu'elles ne soient pas tentées par la facilité d'exploiter le côté affectif de l'homme dans le but de l'exploiter, et pour que l'homme, lui-même, se montre assez ferme pour ne pas perdre le contrôle de la situation.

Il est donc naturel que l'homme consulte la femme, sur cette base, et de discuter avec elle tout en acceptant qu'elle discute avec lui pour que la discussion soit la base à partir de laquelle il est possible d'atteindre la vérité à travers la conviction. Nous avons dit, au début, qu'il ne nous est pas possible d'adopter le sens apparent de la Tradition mentionnée, car si nous le faisons ainsi, elle signifierait que l'homme qui, par exemple, ne fait pas la prière et qui consulte sa

femme pour savoir s'il doit la faire ou non, doit continuer à ne pas la faire si sa femme lui donne le conseil de la faire! Le sens de la Tradition n'est pas celui-là, mais plutôt: "Consultez-les, dans certaines situations et contredisez les, dans certaines autres, et ce pour que la femme comprenne qu'elle ne possède pas l'homme pour prétendre à le dominer et pour que l'homme comprenne qu'il ne doit pas se soumettre à la femme et qu'il doit être prudent dans ce domaine et résister à l'affectivité qui pourrait le conduire vers ce qui ne plaît pas à Dieu -qu'il soit exalté et glorifié-".

On peut ajouter à tout cela le fait que l'Islam considère la société islamique comme la société de la Consultation. Dieu -qu'il soit exalté et glorifié- dit dans son Livre:

"...Ils (les Croyants) décident de leurs affaires par consultation" Coran, "ash-Shura" (la Consultation), XLII, 38.

Cela veut dire que les gens doivent se consulter au sujet de toutes les affaires qu'ils ont à traiter et cette consultation permet de profiter de l'expérience ou de la connaissance des uns et des autres. Sur la base de cette considération, la femme qui fait partie de la société islamique est concernée par la consultation.

Il existe des domaines où l'homme et la femme ont des responsabilités communes comme c'est le cas de la maison, des enfants et des relations sociales communes. Lorsque la femme possède un niveau culturel, politique et social qui lui assure l'expérience nécessaire dans ces domaines, l'homme doit la faire entrer dans un dialogue avec lui qui représenterait la ligne de la Consultation. Il doit délibérer avec elle au sujet des questions politiques, sociales et culturelles.

Et si nous considérons que la consultation ne représente pas une affaire d'obéissance de l'un à l'autre, mais un dialogue où chacun présente son point de vue pour qu'il soit discuté par l'autre, et pour que la discussion s'inscrive dans la ligne de l'échange visant à atteindre une conviction ou une entente commune, nous trouvons alors qu'aucun problème ne peut se dresser pour empêcher la consultation de la femme par l'homme ou celle de l'homme par la femme. Cela est d'autant plus utile que chacune des deux parties est libre d'accepter les propositions de l'autre si elles lui paraissent convaincantes ou de les refuser dans le cas contraire. Il est donc possible de consulter la femme au sujet de toutes les affaires qu'elles connaît, surtout si ces affaires font partie de celles en relation avec sa propre expérience à elle et avec leur

responsabilité commune à elle et à lui. Nous aimerions affirmer, encore une fois, que la discussion concerne la sphère de l'expérience du désaccord qui peut intervenir, dans certaines situations, et qui doit s'inscrire dans le cadre de l'équilibre qui doit, à son tour, marquer la .nature même de la relation entre l'homme et la femme